



Crédit Agricole du Morbihan

Activités et résultats au 30 septembre 2020

(Communiqué diffusé le 30 octobre 2020 après bourse)

Vannes, le 30 octobre 2020

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Morbihan s'est réuni le vendredi 30 octobre 2020 pour procéder à l'arrêté des comptes au 30 septembre 2020.

Une banque qui accompagne ses clients, des résultats financiers en fort recul en lien avec les conséquences de la crise du coronavirus

Malgré le contexte particulier lié à la situation sanitaire, la Caisse Régionale a connu une activité commerciale dynamique sur les 9 premiers mois de l'année.

Sur un an, la collecte globale progresse de 7,1 % avec près de 13,2 Milliards d'€ d'encours. L'épargne liquide (comptes à vue et livrets) est toujours largement plébiscitée par les clients dans cet environnement incertain. L'assurance vie est en moindre progression (+ 0,3 %).

L'encours des crédits finançant l'économie locale progresse de 7,7 % sur un an à plus de 8,9 Milliards d'€, tiré par un excellent début d'année et la mise en place des prêts garantis par l'Etat (208 Millions d'€). Le niveau de production reste élevé depuis la fin du confinement.

Le nombre de contrats en assurances de biens et de personnes progresse de 4,1 % malgré les mois de confinement.

Le Produit Net Bancaire Social s'établit à 142,9 M€ en baisse de 16,0 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement due à la recommandation émise par la Banque Centrale Européenne (BCE) vis-à-vis des banques, dont Crédit Agricole SA, de renoncer au paiement du dividende de l'exercice 2019. L'impact de cette décision pénalise le PNB du 30 septembre 2020 à hauteur de plus de 20 M€. Par ailleurs, le geste mutualiste décidé par le groupe Crédit Agricole au profit de ses clients assurés professionnellement auprès de Pacifica représente une charge exceptionnelle de 5,2 M€ dont 50% sont pris en charge par la Caisse Régionale. Enfin, la Caisse Régionale a également décidé de faire des gestes commerciaux sur la location de TPE et l'annulation de frais de dysfonctionnement de comptes pour certaines catégories de clients pendant le confinement.

Les charges de fonctionnement baissent de 4,6% en lien avec le ralentissement de l'activité économique pendant la période de confinement et les moindres charges engagées en manifestations, formations, déplacements... Elles intègrent également la baisse de la provision pour intéressement et participation.

Compte tenu de ces éléments, le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 45,0 M€, en baisse de 33,4 %.

Le taux de créances douteuses et litigieuses, calculé sur base sociale, baisse à 2,19 % contre 2,37 % au 31 décembre 2019. Les diverses mesures d'accompagnement dont ont bénéficié les particuliers et les entreprises (pause crédit, prêts garantis par l'Etat) ont permis d'amortir les impacts de la crise sanitaire. Ce taux ne reflète pas, à ce stade, la probable dégradation de l'environnement économique que l'évolution récente de la pandémie risque d'amplifier. Les créances douteuses et litigieuses sont couvertes à hauteur de 60,40 % contre 62,17% à fin décembre 2019. La baisse du taux de couverture est liée à la mise en œuvre de la notion de « Nouveau Défaut » à compter de juillet 2020 en conformité avec les directives de l'Autorité Bancaire Européenne. Les créances douteuses qui ont fait l'objet d'une régularisation sont désormais maintenues pendant 3 mois supplémentaires en « période d'observation » et provisionnées à un taux proche de 12%. Retraité de ces créances en « période d'observation », le taux de couverture serait de 62,62%.

Le coût du risque et la dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) à 10,3 M€ sont en baisse de 6,2 M€ par rapport à septembre 2019. Le coût du risque sur créances affectées s'élève à 0,3 M€. De plus, 10 M€ ont été dotés au FRBG dans les comptes sociaux en anticipation des conséquences éventuelles de la crise sanitaire sur la solvabilité de certains clients. Les provisions comptabilisées en social sur créances douteuses et encours sains s'élèvent ainsi à 276,0 M€, dont 72,9 M€ de FRBG, ce qui porte le taux de couverture global (provisions sur encours douteux, sains, dégradés et FRBG/total des prêts bruts) à 3,15 %.

Malgré la baisse sensible du Résultat, il est à noter un niveau d'impôt sur les sociétés de 14,4 M€ contre 14,7 M€ en septembre 2019. Le Résultat Net Social s'établit à 20M€ en baisse de 15 M€. Le Résultat Net Consolidé (part du Groupe) ressort à 37,1 M€ au 30 septembre 2020 contre 56,4 M€ au 30 septembre 2019.

Une structure financière solide

La structure financière de la Caisse Régionale demeure solide avec 1 611 M€ de capitaux propres consolidés, part du Groupe au 30 septembre 2020 (- 0,9 % par rapport au 31/12/19 du fait de la diminution du stock de gains comptabilisés en capitaux propres en lien avec la baisse de valorisation des SAS Rue La Boetie et de Sacam Mutualisation). Sur la période, les encours de parts sociales sont en hausse de 19,4 M€. Le ratio CET 1 est estimé à 22,15% au 30 septembre 2020, soit plus de deux fois le minimum réglementaire. Conformément aux obligations prudentielles demandées par le régulateur ou formulées par Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale du Morbihan respecte, au 30 septembre 2020, tous les indicateurs de suivi du risque de liquidité. Il s'agit notamment des limites internes d'endettement à court et à moyen terme, et du ratio LCR qui, calculé sur les 9 premiers mois de 2020, s'élève à 130 % (pour une exigence réglementaire de 100 %). Il s'établit à 138 % au 30 septembre 2020.

Le total du bilan consolidé au 30 septembre 2020 atteint 11,6 Milliards d'€, les capitaux propres et les dettes représentant respectivement 13,9 % et 86,1 % du bilan consolidé. En structure, les dettes envers la clientèle, constitutives des dépôts à vue et à terme, représentent 31,8 % de l'ensemble des dettes, tandis que celles envers les établissements de crédits, essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole SA au regard des règles internes de refinancement du Groupe, représentent 60,5 %. Le solde correspond principalement à l'encours de BMTN émis par la Caisse Régionale.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) du Crédit Agricole du Morbihan coté sous le code ISIN FR0000045551 a baissé sur la période. Il s'élève à 64,00 € au 30 septembre 2020, contre 102,16 € au 31 décembre 2019. L'Assemblée Générale du 19 mars 2020 a voté le versement d'un dividende de 2,39 € par titre (soit 2,45% de rendement sur le cours moyen 2019). Il a été versé en juin 2020.

Les chiffres clés

En M€	Septembre 2019	Septembre 2020	Evolution sur un an
Collecte Globale	12 298	13 169	+7,1%
Crédit ⁽¹⁾	8 298	8 936	+7,7%
Produit Net Bancaire – Social	170,2	142,9	-16,0%
Charges d'Exploitation – Social	-102,6	-97,9	-4,6%
Résultat Brut d'Exploitation – Social	67,6	45,0	-33,4%
Résultat Net – Social	35,0	20,0	-43,0%
Résultat Net – Consolidé	56,4	37,1	-34,2%
Total Bilan – Consolidé	10 631,6	11 590,7	+9,1%
Capitaux Propres – Consolidé (part du Groupe)	1 583,5	1 610,9	+1,7%

(1) Ces montants intègrent les créances habitat cédées dans le cadre des opérations de titrisation Groupe, qui se sont déroulées en 2017, 2018, 2019 et au 1^{er} trimestre 2020.

Les perspectives

Compte tenu du prolongement jusqu'au premier trimestre 2021 de la recommandation de la BCE faite aux banques de ne pas verser de dividende, le résultat de l'exercice 2020 de la Caisse régionale sera affecté par l'absence de distribution de dividende de la part de Crédit Agricole SA.

Grâce aux mesures de soutien et à la reprise progressive de l'activité, les effets négatifs sur l'économie mondiale ont modérément impacté les clients de la Caisse Régionale. La Caisse Régionale du Morbihan, qui participe aux mesures de soutien annoncées par le Groupe Crédit Agricole pour ses clients entreprises et particuliers, et qui est engagée dans les mesures mises en place par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, sur son coût du risque, sur son résultat ainsi que sur la valorisation de ses placements et participations. L'ampleur et la durée de ces impacts sont encore impossibles à déterminer à ce stade.

Avec un ratio CET 1 estimé à 22,15% au 30 septembre 2020, à un niveau largement supérieur aux exigences réglementaires, la Caisse Régionale du Morbihan aborde ce contexte inédit avec une assise de solvabilité extrêmement solide qui lui permet de poursuivre sans inflexion son action au service de ses clients et de son territoire.

La Caisse Régionale reste pleinement mobilisée pour accompagner ses clients durant cette période difficile et s'attache à la stricte application des mesures sanitaires pour protéger ses collaborateurs. Le Crédit Agricole continue d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société en s'appuyant sur son modèle de banque universelle.

**Retrouvez toutes les informations financières et réglementaires sur www.credit-agricole.fr/ca-morbihan
Rubrique « Informations réglementées ».**

**Contact « Relations Investisseurs » :
M. Georges Du Mesnil Du Buisson Georges.DUMESNILDUBUISSON@ca-morbihan.fr - 02 97 01 77 77**